

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BÉNAC

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur Philippe JOUANOLOU, Maire.

Étaient présents : Philippe JOUANOLOU, Michèle DUFFOUR, Martine CHARRON, Jean-Louis PLANTE, Pierre DARESSY, Sébastien ABADIE, Viviane LIE, David EMBERT, Audrey GONZALVO, Cyril BIBES, Nathalie THOMAS, Véronique MARTINEZ, Alexandra DENARD, Thierry LANNES.

Était excusé : Christophe TOURNEFIER.

Date de convocation : 14 janvier 2022

Date d'affichage : 27 janvier 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Secrétaire de séance : Martine CHARRON

1 – DEMANDES DE SUBVENTIONS - Délibérations n° 2022-01-01, n° 2022-01-02, n° 2022-01-03

Monsieur le Maire distribue au Conseil un tableau présentant les travaux à prévoir en 2022 ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ceux-ci.

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 POUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURITE DU CIMETIERE - Délibérations n° 2022-01-02

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires dans le cimetière, afin de garantir la sécurité des personnes et afin de faciliter les déplacements des utilisateurs.

A cet effet, il conviendrait de reprendre les enduits du mur de clôture et du porche du clocher, et de remplacer le gravier du grand cimetière par des allées en plaques gravillonnées, plus praticables par les personnes âgées et les personnes en fauteuil roulant.

Le montant prévisionnel de ces travaux est le suivant :

- Reprise d'enduit :	8 772,00 € HT	10 526,40 € TTC
- Création d'allées :	29 317,00 € HT	35 180,40 € TTC
TOTAL :	38 089,00 € HT	45 706,80 € TTC

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat, au titre de la DETR-2022 afin de les financer. Il présente ensuite le plan de financement suivant :

Etat (DETR) 50% : 19 044,50 €

FAC-CATLP :	9 522,25 €
Autofinancement :	9 522,25 €
TOTAL HT :	38 089,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver les travaux d'aménagement et de sécurisation du cimetière pour un montant de 38 089,00 € HT,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR-2022, pour un montant de 19 044,50 €,
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention sollicitée,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT RURAL 2022 - Délibérations n° 2022-01-01

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient d'effectuer divers travaux de voirie (chemins de Campespieux, de Castaings et de la Passerelle), ainsi que dans des bâtiments communaux :

- Rénovation de la salle d'eau dans le logement de la Poste pour une personne à mobilité réduite (PMR)
- Installation de nouveaux stores dans les bureaux du secrétariat de mairie
- Fin du relamping en led de la salle des loisirs
- Remplacement du moteur des cloches
- Fermeture d'un côté de la halle de la Pastourelle

Le montant prévisionnel de ces travaux est décrit dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Objet	Montant HT	Montant TTC
Devis Voirie			
Terrassements de Montgaillard	Réfection du chemin de Campespieux	6 000,00	7 200,00
	Aménagement du chemin de la Passerelle	6 859,20	8 231,04
BMTP Agri	Réfection du chemin de Castaings	8 951,00	10 741,20
TOTAL DEVIS VOIRIE		21 810,20	26 172,24
Devis Travaux bâtiments communaux			
DARRE	Salle d'eau – Logement de la Poste	4 259,85	4 685,84
CAUSSADE	Salle d'eau – Logement de la Poste	1 940,00	2 134,00
FALLIERO	Stores – Secrétariat de mairie	1 796,99	2 156,39
SPIE	Relamping led – Salle des loisirs	2 800,00	3 360,00
LAUMAILLE	Moteur des cloches - Eglise	4 043,50	4 852,20
ENERGY Menuiseries	Fermeture halle de la Pastourelle	8 512,00	10 214,40
TOTAL DEVIS TRAVAUX BATIMENTS		23 352,34	27 402,83
TOTAL GENERAL DES DEUX OPERATIONS		45 162,54	53 575,07

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2022, d'un montant de 20 000 €, et propose donc le plan de financement suivant :

FAR 2022 :	20 000,00 €
FAC-CATLP :	12 581,27 €
Autofinancement :	<u>12 581,27 €</u>
TOTAL :	45 162,54 €

SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURES PYRENEES POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX - Délibérations n° 2022-01-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a décidé de réaliser, durant l'année 2022, les travaux suivants :

- Travaux de voirie (réfection des chemins de Campespieux, de Castaings et de la Passerelle)
- Rénovation de la salle d'eau dans le logement de la Poste pour une PMR
- Installation de nouveaux stores dans les bureaux du secrétariat de mairie
- Fin du relamping en led de la salle des loisirs
- Remplacement du moteur des cloches
- Fermeture d'un côté de la halle de la Pastourelle
- Réfection de l'enduit du mur du cimetière
- Création d'allées dans le cimetière

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 83 251,54 € HT. Le détail est présenté dans un tableau annexé à la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, instaurant le fonds de concours, destiné à apporter un soutien financier à ses communes membres,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide d'un montant de 22 103,52 € au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAC) auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et d'approuver le plan de financement tel qu'il figure dans l'annexe à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de travaux présenté par Monsieur le Maire, pour un montant total de 83 251,54 € HT,
- De valider la demande du fonds d'aide aux communes auprès de la CA-TLP et le plan de financement précité,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention sollicitée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signatures nécessaires.

2 – CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'après la réunion du 12 octobre avec les communes du SIVOM, certaines d'entre elles ont récemment informé la commune de Bénac que leur budget ne leur permettait pas de participer à un fonctionnement annuel du centre de loisirs (pendant les petites vacances et l'été). Par solidarité avec elles, il a été décidé de ne pas ouvrir

le centre pendant les petites vacances et de se concentrer sur une ouverture pendant 4 ou 5 semaines, cet été, dans de bonnes conditions. Dans ces conditions, toutes les communes du SIVOM pourraient participer.

Les familles en ont été averties par l'intermédiaire de l'association « les enfants d'abord ».

3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle que la SOGEP doit reprendre l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes du Sablas. Elle a effectué les études nécessaires. Suite aux échanges avec les services de l'Etat, il est proposé de réaliser rapidement la réhabilitation du site pour le rendre conforme à la législation. La SOGEP pourrait ensuite en reprendre la gestion.

4 – CESSIION PARCELLE CADASTREE A BENAC (65) SECTION ZC MUNERO 137 - Délibération n° 2022-01-04

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 3211-14,

Vu la carte communale de la commune de la Commune de Bénac,

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que Monsieur Michel JOUANOLOU, agriculteur à Bénac (65), souhaite acquérir le terrain cadastré section ZC numéro 137 propriété de la Commune. Ce terrain de forme triangulaire, d'une superficie de 31 m², jouxte sa propriété. Actuellement, la Commune ne peut utiliser ce terrain en raison de sa situation, de sa petite taille et de sa forme.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de Monsieur Michel JOUANOLOU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre le terrain cadastré à Bénac section ZC numéro 137 à Monsieur Michel JOUANOLOU. Le prix de vente est fixé cinquante euros et la totalité des frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

5 – BIEN NON DELIMITE « BND » (PARCELLE CADASTREE A AVERAN SECTION C NUMERO 14)

Monsieur le Maire explique que la commune possède, sur la commune d'Averan, un bien non-délimité en forêt. Cette parcelle est gérée par l'Office National des Forêts. Il propose de sortir de ce BND, en accord avec l'autre propriétaire habitant Julos. Les frais seraient partagés. Il convient donc de se rapprocher d'un notaire. Le bornage ne serait certainement pas nécessaire car les limites sont bien définies, notamment par un fossé.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6 - 1 : Distribution des colis aux aînés

Michèle Duffour rappelle que la commune ne peut toujours pas organiser un goûter pour les aînés, en raison des risques sanitaires. En remplacement, il est proposé de leur distribuer des chocolats et des bouteilles de vin. Les membres du Conseil Municipal se partageront la distribution, à effectuer le week-end suivant.

6 - 2 : Travaux aux Fauvettes

Monsieur le Maire explique que les locataires de la maison des Fauvettes, logement social communal, viennent de partir. Les employés communaux sont en train d'y effectuer des travaux de rénovation (peinture, sols, isolation, changement de porte...) avant l'arrivée du nouveau locataire.

6 - 3 : Sécurité aux entrées du bourg

Avant d'envisager des travaux définitifs, Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Départemental d'installer des « baliroad » de façon temporaire aux entrées du bourg, afin d'en évaluer ensuite les avantages et inconvénients.

6 - 4 : Bancs + râteliers à vélos

Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir aux emplacements favorables à l'installation de bancs et de râteliers à vélos.

6 - 5 : Fibre optique

Monsieur le Maire va donner l'autorisation à Orange pour installer un camion à Bénac afin que les habitants puissent venir se renseigner sur l'installation de la fibre.

6 - 6 : Bibliothèque

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en raison de la pandémie, le bibliobus du département ne passe plus dans la commune. Le Conseil Départemental n'amène, par voiture, que les titres commandés. Il n'y a donc plus de stock de livres en mairie. Il conviendra d'essayer d'établir une liste de livres à commander afin de pouvoir proposer des lectures variées.

La séance est levée à 22h00

Philippe JOUANOLOU

Michèle DUFFOUR

Martine CHARRON

Jean-Louis PLANTE

Pierre DARRESSY

Sébastien ABADIE

Viviane LIE

David EMBERT

Audrey GONZALVO

Cyril BIBES

Nathalie THOMAS

Véronique MARTINEZ

Alexandra DENARD

Thierry LANNES

DÉLIBÉRATIONS

NUMERO	SUJET	PAGE
2022-01-01	Demande d'aide au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2022	Verso feuille 20220001
2022-01-02	Demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 pour l'aménagement et la sécurité du cimetière	Recto feuille 20220001
2022-01-03	Sollicitation du Fonds d'Aide aux Communes auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour la réalisation de divers travaux	Recto feuille 20220002
2022-01-04	Cession parcelle communale cadastrée à Bénac section ZC numéro 137	Verso feuille 20220002